

CHARTRE

DÉPARTEMENTALE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-GARONNE



LA HAUTE-GARONNE C'EST VOUS !



Nous voulons faire de la commande publique un véritable outil complémentaire aux politiques publiques engagées par le Département en matière d'insertion, de soutien à l'emploi local et de développement durable.

À travers la Charte départementale de la commande publique, nous nous emparons de manière volontariste et innovante des leviers offerts par la réglementation que nous appréhendons comme une boîte à outils au service de nos objectifs. Cette volonté sera portée en interne par l'ensemble des services de la collectivité, avec le souci constant du dialogue avec les entreprises et les partenaires.

La Charte départementale de la commande publique, c'est en fait un nouvel état d'esprit qui cherche à inciter les structures porteuses d'insertion professionnelle et d'emploi, mais aussi les petites et moyennes entreprises et les start-up innovantes à répondre plus facilement à nos marchés publics.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Méric'.

Georges Méric
Président du Conseil départemental
de la Haute-Garonne



PRÉAMBULE

Le Département de la Haute-Garonne s'engage fortement en faveur de l'emploi local, de l'insertion des personnes en difficulté et du développement durable. Cet engagement trouve sa concrétisation notamment au travers du Plan de développement Haute-Garonne 2016-2021 qui prévoit des investissements à hauteur de plus d'1 milliard d'euros, du Programme départemental d'insertion 2016-2021 ou encore du Plan Climat Énergie de la Haute-Garonne.

Afin de prolonger et d'accroître l'efficacité des actions déjà menées dans ces différents domaines, le Conseil départemental a décidé de mobiliser sa capacité d'achat public pour soutenir les entreprises haut-garonnaises, tout en facilitant l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi et en veillant à un développement du territoire maîtrisé et respectueux de l'environnement.

La Charte départementale de la commande publique traduit cette ambition en reprenant l'ensemble des dispositifs qui s'appliqueront désormais aux marchés publics de la collectivité.

Ces dispositifs s'articulent de autour de 4 axes forts qui retranscrivent les priorités du Conseil départemental de la Haute-Garonne :

- 1/ Favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées**
- 2/ Soutenir l'emploi local en facilitant l'accès des TPE-PME aux marchés publics**
- 3/ Favoriser le dialogue avec les entreprises et les partenaires**
- 4/ Promouvoir un achat responsable, innovant et respectueux de l'environnement.**

L'élaboration de la Charte s'est naturellement inscrite dans le cadre de la démarche généralisée de dialogue citoyen initiée par la nouvelle majorité départementale. Des ateliers de concertation avec les acteurs du monde de l'économie, de l'insertion professionnelle ou encore de l'environnement ont ainsi été organisés afin d'engager un véritable processus de diagnostic et d'amélioration fondé sur les attentes exprimées par les entreprises et les structures du terrain.

Parce que la Charte de la commande publique constitue la première étape d'une démarche qui a vocation à s'inscrire dans la durée, sa mise en œuvre donnera lieu à une évaluation afin de mesurer ses impacts réels. La volonté du Département est aussi de partager largement les engagements de la Charte avec ses partenaires privilégiés et ce, afin d'amplifier les effets bénéfiques attendus sur le territoire haut-garonnais.

AXE 1 : FAVORISER L'ACCÈS À L'EMPLOI DES PERSONNES QUI EN SONT ÉLOIGNÉES

« Développer les rencontres régulières avec le Conseil départemental pour mieux se connaître »

« Rapprocher les entreprises du secteur classique et celles des secteurs de l'insertion et du handicap pour lever les préjugés »

Propos recueillis lors des ateliers de concertation des 8 et 12 juillet 2016 avec les acteurs du secteur de l'insertion professionnelle

- - -

La commande publique constitue un levier important pour contribuer à l'insertion professionnelle des personnes qui sont éloignées de l'emploi et des travailleurs handicapés. Aujourd'hui, la volonté du Département est que les marchés publics puissent bénéficier à ces publics prioritaires pour la collectivité, en leur offrant des opportunités de formation et d'emploi.

Pour atteindre cet objectif, plusieurs dispositifs réglementaires, comme la clause d'insertion sociale, seront déployés plus largement dans les marchés. Parce que l'accompagnement est essentiel pour assurer l'efficacité de tels dispositifs, le dialogue initié lors de l'élaboration de la Charte sera poursuivi pour créer les conditions d'une compréhension mutuelle entre les services, les entreprises dites classiques et les acteurs du secteur de l'insertion.





LES ENGAGEMENTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

- ▶ **Élargir et diversifier les publics bénéficiaires des marchés :**
 - **En déployant davantage la clause d'insertion sociale** dans les marchés de travaux et en l'étendant aux autres marchés,
 - **En développant les marchés réservés** aux structures de l'insertion par l'activité économique et aux entreprises adaptées ou établissements et services d'aide par le travail,
 - **En expérimentant les marchés d'insertion avec support d'activité technique.**

- ▶ **Donner une dimension qualitative à la clause d'insertion en prévoyant des critères sociaux pour l'attribution des marchés** lorsque leur montant et leur durée sont conséquents afin de valoriser des solutions dynamiques et pérennes pour les parcours d'insertion professionnelle.

- ▶ **Accentuer le partenariat et les échanges avec les acteurs de l'insertion** pour ajuster à leurs capacités l'expression des besoins de la collectivité et l'organisation des marchés.

- ▶ **Accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de la clause d'insertion** en favorisant les échanges préalables avec les acteurs de l'insertion pour optimiser l'offre d'insertion et en assurant un suivi et un contrôle efficaces de la réalisation de la clause.

- ▶ **Évaluer l'impact des actions d'insertion en matière de maintien ou de retour à l'emploi** avec l'objectif d'améliorer la situation des bénéficiaires et de maintenir la mobilisation des parties prenantes.

AXE 2 :

FACILITER L'ACCÈS DES TPE ET PME À LA COMMANDE PUBLIQUE POUR SOUTENIR L'EMPLOI LOCAL :

« Pour soutenir les TPE et PME, accorder une avance de trésorerie systématique de 30 % du montant du marché, sans contrepartie »

« Simplifier les procédures et alléger leurs documents, fournir des cadres de réponse types »

Propos recueillis lors de l'atelier de concertation du 12 juillet 2016 avec les TPE-PME

- - -

Investir, c'est participer à la croissance de nos territoires en soutenant l'activité des entreprises et l'emploi. A travers le Plan de développement Haute-Garonne 2016-2021, la nouvelle majorité départementale a fait le choix de soutenir l'activité économique, l'innovation et l'emploi sur l'ensemble du territoire haut-garonnais. Ce maintien d'un fort niveau d'investissement est porteur d'opportunités pour les entreprises du Département, notamment pour les TPE et PME.

Afin de renforcer son action, le Département veut désormais faciliter l'accès des entreprises haut-garonnaises à la commande publique en simplifiant les démarches et les procédures administratives et en proposant des marchés qui soient en adéquation avec les capacités des plus petites entreprises. Il s'agit également de faciliter les conditions d'exécution et le règlement des marchés, notamment en préservant la trésorerie des entreprises.



LES ENGAGEMENTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

- ▶ **Alléger les procédures permettant aux entreprises de répondre aux consultations**, en simplifiant les cahiers des charges et en limitant les documents à produire.
- ▶ Faciliter la préparation des offres par les entreprises **en proposant des délais de réponse adaptés à la complexité du marché.**
- ▶ Favoriser l'accès des TPE-PME aux consultations **en élaborant un allotissement adapté à l'offre, en limitant le nombre de lots attribués à une même entreprise et en généralisant le recours au groupement conjoint avec solidarité du mandataire.**
- ▶ Élargir l'accès des entreprises à la commande publique du Département **en formulant un niveau d'exigence en stricte adéquation avec les besoins définis et en développant l'expression fonctionnelle des besoins.**
- ▶ **Soutenir les entreprises innovantes** et ouvrir les possibilités d'offres alternatives en développant le recours aux variantes.
- ▶ **Préserver la trésorerie des entreprises** en accordant une avance de 30 % pour tous les marchés, avec exigence d'une garantie financière uniquement pour les marchés supérieurs à 300 000 €.
- ▶ **Maîtriser les délais de paiement** avec l'objectif d'être plus performant que l'obligation réglementaire.
- ▶ **Promouvoir la dématérialisation des procédures** en accompagnant les entreprises dans ce nouveau dispositif et en expérimentant les Marchés Publics Simplifiés (MPS).



AXE 3 : FAVORISER LE DIALOGUE AVEC LES ENTREPRISES ET LES PARTENAIRES

« Connaître les intentions d'achat et les projets du Conseil départemental de la Haute-Garonne plus en amont des consultations »

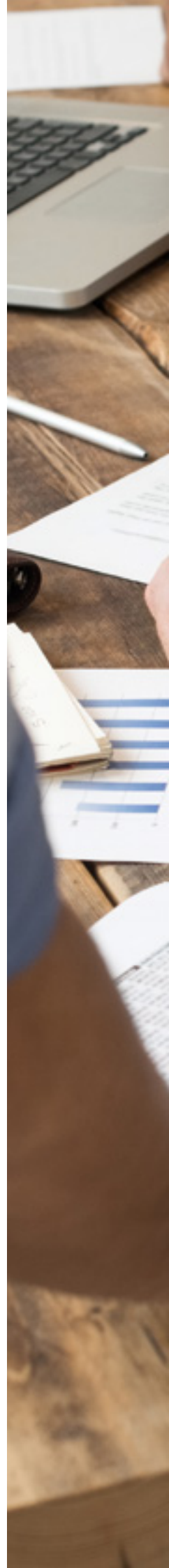
« Se rencontrer autour de thématiques et sujets phares souhaités par les entreprises »

Propos recueillis lors de l'atelier de concertation du 11 juillet 2016 avec les chambres consulaires et les organisations professionnelles

- - -

Le Conseil départemental a placé le dialogue citoyen au cœur de son action. Convaincu de la nécessité de se tenir à l'écoute des attentes des habitants et des acteurs du territoire pour pouvoir agir au plus près des besoins, il souhaite que le dialogue puisse également déployer ses vertus dans l'achat public. Créer de la relation humaine dans la gestion des marchés publics devient ainsi une priorité.

Le souci de maîtrise des dépenses publiques qui s'impose à toutes les collectivités dans le contexte actuel conduit par ailleurs le Département à rechercher une performance de son achat public. Une relation partenariale permanente avec les entreprises, ainsi que la professionnalisation et le pilotage de la fonction achats sont les deux principaux axes autour desquels cet objectif est recherché.





LES ENGAGEMENTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

- ▶ **Organiser régulièrement des forums et ateliers** d'échanges sur des thématiques ciblées répondant à des attentes de nos partenaires ou à des enjeux de la collectivité.
- ▶ **Informé de nos intentions d'achat** par la présentation d'une programmation en amont du lancement des consultations pour assurer aux entreprises une meilleure visibilité sur l'objet, le volume et le calendrier prévisionnel des futures consultations.
- ▶ **Systématiser les réunions de lancement des opérations d'envergure** avec les prestataires pour préparer et fiabiliser l'exécution des marchés.
- ▶ **Professionaliser le métier d'acheteur** pour donner une dimension plus complète à l'objectif d'achat performant :
 - **Développer les méthodes et pratiques du sourcing** pour une meilleure adéquation entre l'offre des entreprises et les besoins de la collectivité, ainsi que pour capter les offres innovantes pertinentes,
 - **Professionaliser la pratique de la négociation** afin d'obtenir les offres les plus adaptées aux besoins et les plus performantes,
 - **Maîtriser l'ensemble des coûts liés aux achats**, en définissant le juste besoin nécessaire, en intégrant les coûts associés, en limitant le poids du critère prix **pour retenir les offres réellement mieux-disantes** et en recherchant dans l'innovation des solutions globalement moins coûteuses.
- ▶ **Dialoguer régulièrement avec les partenaires** afin de les aider à mieux comprendre nos modalités d'évaluation des offres et d'exécution des marchés.
- ▶ **Mettre particulièrement en valeur l'évaluation positive des prestations confiées au secteur protégé** avec le souci de témoigner de ses capacités et compétences.

AXE 4 :

PROMOUVOIR UN ACHAT RESPONSABLE, INNOVANT ET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

« Favoriser les offres innovantes qui proposent des solutions pertinentes pour la protection de l'environnement »

« Engager des mesures efficaces pour détecter les offres anormalement basses et lutter contre le travail dissimulé »

Propos recueillis lors de l'atelier de concertation du 12 juillet 2016 avec les chambres consulaires et les organisations professionnelles

- - -

Le poids économique de la commande publique du Département implique une responsabilité forte en tant qu'acheteur public qui se traduit par une ambition affirmée en matière d'achats durables et responsables.

La politique d'achats durables passe par des marchés qui privilégient l'achat de produits, services et travaux respectueux de l'environnement, et des pratiques environnementales tenant compte du cycle global d'achat, notamment de la maîtrise des déchets. La politique d'achats responsables permet quant à elle au Département de valoriser et d'encourager les bonnes pratiques sociales des entreprises. Ces deux politiques ont vocation à être amplifiées.



LES ENGAGEMENTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

- ▶ **Développer l'achat de produits, services et travaux respectueux de l'environnement** en définissant des objectifs opérationnels adaptés à chaque segment d'achat.
- ▶ **Fixer des critères d'attribution** permettant de valoriser les pratiques environnementales vertueuses des entreprises **ou encadrer les conditions d'exécution par des clauses environnementales.**
- ▶ **Quantifier les besoins** le plus précisément possible pour éviter les risques de surconsommation.
- ▶ **Envisager le recours aux variantes « écologiques »** et s'appuyer sur les propositions innovantes des entreprises.
- ▶ **Renforcer la détection des offres anormalement basses et lutter contre le travail illégal** en mettant en œuvre des méthodes de détection plus efficaces, en vérifiant sur chantier la carte d'identification professionnelle du BTP et en valorisant les offres des entreprises adhérentes à des chartes éthiques (Ethibat ou équivalent).
- ▶ **Sensibiliser les entreprises à l'importance accordée par le Département à leurs actions accomplies en matière de responsabilité sociale**, en particulier en faveur de la lutte contre les discriminations et en faveur de l'égalité femmes-hommes.



CHARTRE DÉPARTEMENTALE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

- - -



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE
1, boulevard de la Marquette
31090 TOULOUSE Cedex 9